



# DPAM

DIRECTION POLYNÉSIEENNE DES AFFAIRES MARITIMES

## Lutte contre le Covid 19

### Recommandation pour les navires de pêche

#### Fiche 5 : en cas de suspicion de Covid 19 à bord

#### 5 règles :

Règle 1

SOCIAL DISTANCING

1-2m

Maintenez une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes

Règle 2

Lavez-vous régulièrement les mains avec savon et/ ou solution désinfectante

Règle 3

Nettoyez et désinfectez l'espace de travail pour la destruction des germes

Règle 4

N'échangez pas de matériels ou d'équipements, y compris briquet, cigarette.

Règle 5

Évitez de vous toucher le visage, les yeux, la bouche, le nez.

#### 6 recommandations

**Détecter les signes d'infection**  
fièvre, toux, éternuements, fatigue, douleurs musculaires, perte de goût ou de l'odorat.

**Appeler le 15 (appel gratuit).**  
**A défaut appeler le JRCC en faisant le 16 par radio ou canal VHF**

**Isolez le marin** présentant les symptômes  
**Suivre les consignes** reçues lors de l'appel au 15.

**Équipez le marin de gants et d'un masque**, en général disponibles dans la trousse de secours à bord.

**Désinfectez la cabine du marin malade** et les espaces qu'il pu toucher et fréquenter.

**Revenir au port de départ.** Ne débarquer dans aucun autre lieu, quai, commune, île autre que celle du point de départ du bateau.